

ARCHIVES DE PARIS

Tribunal administratif de Paris

**Registres informatisés des affaires jugées
(1996-1999)**

2551W 1 à 4

Bordereau de versement

juillet 2008

Délai de communicabilité : 50 ans

<i>Cote</i>	<i>Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre</i>	<i>Dates extrêmes</i>
2551W 1-4	Tribunal administratif de Paris. Registre informatisé des affaires jugées de 1996 à 1999.	1996-1999
1	3 fichiers : 1 fichier cvs (22 985 Ko) ; 1 fichier xls (8 144 Ko) ; 1 fichier txt (22 985 Ko).	1996
2	3 fichiers : 1 fichier cvs (18 815 Ko) ; 1 fichier xls (6 755 Ko) ; 1 fichier txt (18 815 Ko).	1997
3	3 fichiers : 1 fichier cvs (17 621 Ko) ; 1 fichier xls (6 417 Ko) ; 1 fichier txt (17 621 Ko).	1998
4	3 fichiers : 1 fichier cvs (16 620 Ko) ; 1 fichier xls (6 060 Ko) ; 1 fichier txt (16 620 Ko).	1999

Les données nominatives du registre informatisé des affaires jugées sont écrasées au bout de 6 ans. Les Archives de Paris (service de la politique de collecte) ont souhaité que, conformément au code du patrimoine (article L 211-1) et pour faciliter la recherche dans les minutes, les données nominatives soient exportées tous les ans avant écrasement dans un format texte délimité ou balisé avec les métadonnées nécessaires à la compréhension des données.

Les données exportées sont les suivantes :

- numéro archives (non significatif) ;
- numéro de dossier ;
- numéro de dossier ; numéro de section ; date d'enregistrement (JJMMAAAA) ; catégorie (requête fiscale, requête normale, référé, appréciation de légalité, autres urgences ordinaires, autres urgences électorales, permis de construire, service national...) ; « affaire » (si renseigné : date d'audience, date du jugement, numéro et date de la décision du Conseil d'État...)
- noms du requérant et du défendeur (structuré ainsi : X C/ Y) ;
- dates d'audience, de lecture et de notification et sens (non-lieu, rejet, satisfaction totale, réduction de l'imposition, expertise, transfert du dossier) ;
- matières (contentieux fiscal, impôts bénéfice des sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxes foncières, étrangers, titres et visas de séjour...) ; nom du rapporteur ; « état » (terminé, jugement lu...).

L'export (dans un tableur Excel) a été réalisé le 28 juin 2007 par la direction des systèmes d'information du Conseil d'État. Chaque colonne correspond à un des champs susmentionnés ; chaque ligne correspond à une affaire jugée ; l'ensemble est classé par date d'enregistrement. L'application a fait l'objet au préalable d'une modélisation en XML avec la DTD/ EAD entre le 6 et le 8 juin 2007 (mails Archives de Paris – Direction des Archives de France) :

```
<ead>
<eadheader>
<eadid>FRAD075</eadid>
<filedesc><titlestmt><titleproper>Registre informatisé des
requêtes</titleproper></titlestmt></filedesc>
</eadheader>
<archdesc>
<did><unittitle>Registre informatisé des
requêtes</unittitle><origination><corpname>Tribunal administratif de
```

```

Paris</corpname></origination></did>
<dsc>
<c>
<did>
<unitid>94-01851</unitid>
<unittitle>BA-TVA 1987-1988-1989 Vérification L57 (L.P.F.)</unittitle>
<unitdate>date d'enregistrement</unitdate>
</did>
<scopecontent>
<p>Rejet</p>
<p><date type="date_audience" normal="19991214">14 décembre 1999</date></p>
<p><date type="date_lecture" normal="20000111">11 janvier 2000</date></p>
<p><date type="date_notification" normal="20000107">27 janvier
2000</date></p>
</scopecontent>
<controlaccess>
<name role="requérant">TAVEIRNE Rudy</name>
<name role="défendeur">DRESG</name>
<persname role="nom_rapporteur">BERNARDIN</persname>
<subject>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE</subject>
</controlaccess>
</c>
</dsc>
</archdesc>
</ead>

```

L'automatisation de l'encodage n'ayant pu être réalisée, il a été procédé à l'enregistrement du tableur Excel dans un format texte (txt). Les champs sont délimités par des séparateurs [;], chaque ligne correspond à une affaire jugée, l'ensemble est classé par date d'enregistrement.

O. Muth